Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 029-212900997-20260305-20260102CCAS-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS Du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA COMMUNE DE LAMPAUL-PLOUDALMEZEAU

Membres : **En Exercice** : 11 **Présents** : 10 **Votants** : 11 Date de convocation : 23 février 2026	**Séance du jeudi 05 mars 2026** à vingt heures, les membres de la commission administrative du Centre d'Action Sociale de cette commune, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la mairie sous la présidence de Madame Anne APPRIOUAL, Présidente. **Présents :** Anne Apprioual, Brigitte Gallic, Béatrice Jaouen, Odile Girard, Elisabeth Louédoc, Annie Gouzien, Annie Priol, Daniel Lénaff, Marie Bodénès, Sébastien Bellec. **Excusée** : Mme Marine Prigent qui a donné pouvoir à Mme Elisabeth Louédoc Mme Anne APPRIOUAL a été nommée secrétaire de séance

N ° 2026-01-02

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2025

La commission administrative du Centre Communal d'Action Sociale réunie sous la présidence de Mme Anne APPRIOUAL,

Constatant que le Compte Financier Unique 2025 fait apparaître un excédent de fonctionnement de **7 105.18 €**,

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 selon les modalités suivantes :

Section de fonctionnement	
Résultat reporté 2024	7 633.58 €
Résultat de l'exercice : Déficit 2025	- 1 028.40 €
Situation nette à la clôture de l'exercice 2025	6 605.18 €
Section d'investissement	
Résultat reporté 2024	500.00 €
Résultat de l'exercice 2025	0.00 €
Situation nette à la clôture de l'exercice 2025	500.00 €
(à reporter ligne 001 en RI BP 2026)	0,00 €
Restes à réaliser dépenses	0.00 €
Restes à réaliser recettes	0.00 €
Solde des restes à réaliser RAR 2025	0.00 €
Résultat d'investissement après incorporation des RAR	500.00 €
Affectation de résultat de l'exercice	
A l'excédent de fonctionnement capitalisé (1068 en RI)	0.00 €
Au résultat de fonctionnement (ligne 002 en RF)	**7 105.18 €**

Fait et délibéré, en mairie, les jour, mois et an que devant

La Présidente,

Anne APPRIOUAL